



Annie LE HOUÉROU, votre députée

4ème circonscription des Côtes d'Armor



VOUS INFORME

Avec

le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen

Octobre 2012

Sur l'accord des dépassements d'honoraires médicaux

Quelle est la réalité des abus?

Les dépassements d'honoraires n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, allant parfois jusqu'à dépasser 2,5 fois le tarif de la Sécurité sociale. Le montant des dépassements d'honoraires a ainsi plus que doublé en vingt ans, et s'élevait en 2010 à 2,5 milliards d'euros. De plus en plus de français se sont donc trouvés de fait exclus de notre système de santé. C'est une **situation inacceptable dans un pays où la solidarité est une valeur fondamentale.**

Que va changer l'accord entre la sécurité sociale et les syndicats médicaux à l'initiative du gouvernement ?

L'accord sur l'encadrement des dépassements d'honoraires est **un tournant important pour la prise en charge de la santé des Français.** Grâce à cet accord, **l'accès aux soins de tous les Français sera amélioré et les renoncements aux soins pour des raisons financières seront limités.** Ainsi, près de **5 millions de Français supplémentaires auront la garantie d'être soignés au tarif de la Sécurité sociale.**

- Les dépassements dans le secteur 2 (où les honoraires des médecins sont libres) seront plafonnés à une fois et demi le tarif remboursé par la sécurité sociale, soit en moyenne 70 euros pour la consultation d'un spécialiste (au lieu du double ou du triple comme c'est souvent le cas actuellement).
- Désormais, **les dépassements abusifs pourront être sanctionnés** et les personnes les plus modestes, notamment les bénéficiaires de la CMU complémentaire et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), ne pourront plus se voir appliquer des dépassements d'honoraires.
- Un **contrat d'accès aux soins** engagera individuellement chaque médecin à **diminuer ses dépassements en contrepartie d'un meilleur remboursement** de ses patients par la Sécurité sociale.
- Par ailleurs cet accord **valorise la médecine de secteur 1** -c'est-à-dire celle qui ne pratique aucun dépassement- ainsi que le rôle du médecin traitant, dans la perspective de la réorganisation de notre système de soins autour de la médecine de proximité, comme l'a souhaité le Président de la République.

En quoi le Gouvernement a-t-il joué un rôle déterminant ?

La mise en œuvre d'un encadrement ferme des dépassements d'honoraires **traduit l'engagement résolu du Gouvernement** de Jean-Marc Ayrault pour l'accès de tous à des soins de qualité.

Après l'accord intervenu entre les partenaires sociaux autour du contrat de génération, **c'est une nouvelle illustration de ce que permet la nouvelle méthode de concertation promue par le Gouvernement**